



Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 27/074/2023**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

- Séance du 26 septembre 2023 -

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 septembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN, M. Julien BOUILLON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Régis CARPENTIER

- **Demande de subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de l'aide exceptionnelle à la ruralité 2023**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le courrier adressé par la Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne en date du 29 juin 2023 relatif à l'octroi d'une aide exceptionnelle aux communes rurales portant sur un projet en lien avec l'Atelier de l'Orage ou les Concerts de Poche pour l'année 2023,

**Considérant** le dispositif de soutien départemental aux projets culturels des communes,

**Considérant** que la commune d'Ollainville a été identifiée par les services départementaux comme faisant appel à ces opérateurs,

**Considérant** par conséquent qu'il appartient à la commune d'Ollainville de procéder à une demande de subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la ruralité pour le projet Hivernales 2023,

**Considérant** que la commune d'Ollainville a participé aux Hivernales 2023 proposé par la Compagnie Atelier de l'Orage, dans le cadre de la participation au festival Sud-Essonne qui s'est déroulé sur le territoire de la commune le 26 janvier 2023 pour la sensibilisation et le 5 février 2023 pour la représentation,

**Considérant** que le coût total de ce projet s'élève à 4 719 €.

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

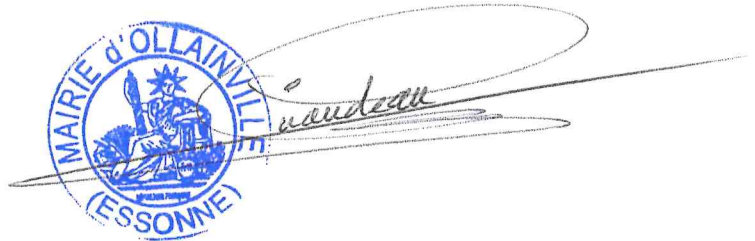
- **Approuve** la demande de subvention mobilisable auprès du Département de l'Essonne au titre de l'aide exceptionnelle à la ruralité 2023 pour les projets conduits par l'atelier de l'Orage et / ou les Concerts de Poche.

- **Sollicite** pour la réalisation de ce projet culturel l'octroi d'une subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de l'aide exceptionnelle à la ruralité pour un montant de 1 415 €.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Le 27 septembre 2023*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ollainville, Essonne. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star, surrounded by the text 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' and 'ESSONNE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'GIRAUDEAU'.